

La lutte contre la pédophilie

Interventions de Luc Crepy et Ségolaine Moog

0. LC. Présentation de l'intervention

- Nous allons aborder au cours de cette session la question de la lutte contre la pédophilie au sein de l'Eglise en France.

- Cette intervention se fera à deux voix : avec Ségolaine Moog, déléguée de la CEF pour la lutte contre la pédophilie, qui exerce une mission de coordination, d'expertise et de formation dans le cadre de la lutte contre les abus sexuels sur mineurs. Et pour ma part comme responsable de la Cellule permanente de Lutte contre la Pédophilie (CPLP).

Notre intervention comprendra plusieurs points :

- D'abord nous rappellerons brièvement le travail de lutte contre la pédophilie effectué par les évêques de France au cours des dernières années

- Puis nous ferons un état des lieux – un bilan d'étape – depuis la dernière assemblée des évêques en mars 2016, avec l'annonce et la mise en œuvre de nouvelles mesures prises contre la pédophilie.

- En particulier, nous rendrons compte du travail et des projets de la CPLP, depuis sa création en avril dernier.

1. LC. Bref retour en arrière

Le phénomène des abus sexuels sur mineurs marque toute la société mais de fait l'Eglise est touchée par des affaires de pédophilie en France et à l'étranger. Depuis plus de 15 ans, cette grave question est portée par notre assemblée. Si nous faisons un bref retour en arrière, en relisant les travaux des AP, on constate que la question de la lutte contre la pédophilie s'inscrit régulièrement à partir des années 2000 dans les réflexions et les prises de paroles des évêques. Ainsi une cellule dite « de veille », est mise en place en 2002 avec pour tâche une plus grande prise de conscience de la gravité des faits et des conséquences irréparables subies par les victimes, de la nécessité d'une information et d'une prévention au sein de l'Eglise. En même temps est éditée une brochure intitulée « *Lutter contre la pédophilie, repères pour les éducateurs* » qui est très largement diffusée dans l'Eglise, tant auprès des prêtres et religieux, dans les séminaires et divers lieux éducatifs. Cette brochure est mise à jour en 2010. Par ailleurs cette question est régulièrement reprise en assemblée des évêques, avec des apports extérieurs traitant des divers aspects de la question.

C'est dans cette histoire que s'inscrit le nouvel élan donné au printemps dernier avec l'annonce de nouvelles mesures.

Ainsi en mars dernier, avec l'affaire Preynat, avec les exhortations du pape François demandant régulièrement la plus grande fermeté dans ces affaires et, aussi avec l'aiguillon des médias et des associations de victimes - pressant l'Eglise d'aller plus loin dans la lutte contre la pédophilie et dans la dénonciation des auteurs d'abus sexuel au sein du clergé - la CEF a manifesté une volonté renouvelée de mettre en œuvre plus de moyens humains et matériels pour mieux écouter et accueillir les victimes, pour faciliter la dénonciation d'abus sexuels, pour amplifier le travail de prévention et de formation au sein de l'Eglise. Ajoutons aussi avec le souci d'être plus en

lien avec la société civile dans sa lutte contre la pédophilie comme le montrent certaines initiatives récentes.

J'arrête ici cette rapide évocation du travail et des mesures prises dans la CEF au cours de ces dernières années, mais il semble nécessaire de rappeler, avant de traiter des mesures nouvelles prises en avril 2016 par les évêques et de procéder à un premier bilan de ces mesures, de rappeler que nous ne partons pas de rien, au contraire un travail important a été fait mais malheureusement en ce domaine, il demeure toujours pour une part imparfait et insuffisant.

2. LC. Les mesures prises en avril 2016

Ce qui caractérise les mesures prises en avril 2016 par la CEF est la priorité d'actions au service et à l'écoute des victimes : comment prendre en compte la situation des victimes, afin qu'elles soient accueillies, écoutées et accompagnées. Puis poursuivre et développer encore plus la lutte contre la pédophilie, en réaffirmant en particulier la collaboration avec la justice et les instances luttant contre les abus sexuels.

Plusieurs mesures importantes ont été prises. Je les énonce rapidement :

- Soutenir et accompagner les cellules ou structures d'écoute mise en place dans les diocèses, tant au niveau local qu'au niveau national. Pour cela, la CEF a créé un poste particulier qui a été confiée à Ségolaine Moog, pour la mise en place et le suivi d'un certain nombre moyens au service des victimes.
- La création d'une Cellule permanente de lutte contre la pédophilie (CPLP)
- La création d'une Commission nationale d'expertise indépendante.

3. SM Première mesure : l'écoute et l'accompagnement des victimes au niveau diocésain et au niveau national

Cellules, site, statistiques, contacts divers, cf. texte du Conseil permanent

Cellules d'accueil et d'écoute

Reconnaissant et constatant la pauvreté des moyens existants, l'engagement est pris que, dans tous les diocèses de France, les victimes qui le souhaitent, ou leurs proches, puissent être accueillies et entendues.

L'ensemble des évêques est sensibilisé à cette question, convaincu de devoir répondre à ce besoin des victimes, même de faits anciens.

Les modalités de mise en œuvre sont variées : une partie des diocèses disposent d'ores et déjà de *cellules d'accueil et d'écoute des victimes*. Il s'agit d'un petit groupe de personnes rassemblées au nom de qualités et de compétences dans des domaines variés (juridique, psychologique, ecclésial, médical...), comprenant parfois d'anciennes victimes ou parents de victimes. Dans certains cas, la cellule entoure aussi celui qui au sein d'un diocèse s'occupe globalement de la lutte contre la pédophilie (du traitement des cas anciens ou récents qui sont révélés aux actions de formation et de prévention). Ce référent est très fréquemment un vicaire général ou épiscopal.

Certaines cellules sont communes à plusieurs diocèses ou provinciales.

Dans d'autres cas le diocèse a signé une convention multipartite avec des professionnels de la santé et des associations afin d'accompagner les victimes.
Dans d'autres cas enfin l'évêque organise en fonction des sollicitations qui lui viennent l'accueil d'une victime et son écoute.

Adresse mail nationale

Afin de faciliter l'accès à ces dispositifs locaux, une adresse mail (parolesdevictimes@cef.fr) a été ouverte dès le 12 avril dernier.

Environ 100 témoignages ont été reçus à ce jour. Dans la très grande majorité des cas il s'agit de faits anciens, voire très anciens. Dans la majorité des cas les faits ont déjà été dénoncés par les victimes mais il est arrivé que la personne s'exprime pour la première fois sur ce qu'elle a subi, à cette adresse.

Dans tous les cas et depuis le début, le protocole est le suivant : transfert à l'évêque du diocèse des faits (+ à la congrégation concernée si un religieux est incriminé), quelques temps plus tard, un nouveau contact est pris avec l'évêque pour s'assurer qu'il a reçu le témoignage et qu'il donne suite en fonction de la nature des faits, de la demande de la victime et des exigences de la loi. La victime qui écrit à cette adresse est informée que son mail a été transmis et que nous nous engageons dans un suivi.

Depuis cet été, une victime peut entrer en contact avec l'évêque du lieu de survenue des faits directement par le site luttercontrelapedophilie.catholique.fr en cliquant sur une carte interactive, via un formulaire de contact.

Nous sommes informés qu'un mail a été envoyé mais nous ne connaissons pas le contenu du message rédigé. Le suivi est identique à celui de la boîte mail.

4. LC. Deuxième mesure : la Cellule permanente de lutte contre la pédophilie

Rappel : cette cellule a pour finalité d'organiser la lutte contre la pédophilie au sein de l'Eglise et d'avoir un rôle de réflexion et de prospective.

Le rôle de cette cellule s'inscrit dans **plusieurs directions** :

- A. Travailler à la prévention en particulier auprès de ceux qui travaillent avec des enfants et des jeunes comme les éducateurs, enseignants, prêtres, séminaristes, catéchistes.
- B. Mettre en œuvre des formations spécifiques tant dans l'accompagnement des personnes des cellules d'écoutes, que dans la formation des animateurs de mouvements de jeunes ou d'aumônerie, et aussi des futurs prêtres... Sans doute un travail plus large est aussi nécessaire pour une meilleure conscientisation de la gravité des abus sexuels et le principe d'une tolérance zéro.
- C. Bien connaître et suivre la législation en cours sur les questions de pédophilie
- D. En lien avec Ségolaine Moog, instaurer des liens avec d'autres instances de la société civile, en particulier les associations ou les organismes spécialisés qui travaillent dans le domaine de la protection des mineurs, de la prévention, et de la lutte contre les abus sexuels.
- E. En lien avec Ségolaine Moog aussi, l'attention et l'écoute des victimes.

Composition :

La CPLP est composée de :

- trois évêques : Jacques Blaquart (évêque d'Orléans), Joseph de Metz-Noblat (évêque de Langres) ; et Luc Crepy (évêque du Puy-en-Velay)
- la déléguée de la CEF pour la lutte contre la pédophilie : Ségolaine Moog ;
- un représentant de la Conférence des religieux et religieuses de France : le frère G. Villa-Real Tapias, mariste
- deux experts : Madame Geneviève de Taisne, psychanalyste, psychothérapeute et criminologue ; Maître Grégoire Etrillard, juriste et avocat

Rencontres de la CPLP :

La cellule doit se réunir régulièrement afin de pouvoir suivre de très près les moyens mis au service de tout le travail d'écoute des victimes mais aussi de pouvoir lancer et suivre un certain nombre d'initiatives d'ici juin 2017. Ainsi la Cellule s'est réunie pour la première fois le 19 septembre et 4 autres sessions sont prévues d'ici juin 2017.

Premières initiatives de la CPLP :

Deux rencontres nationales sont prévues d'ici juin 2017 :

Le 6 décembre 2016 : est organisée une première rencontre des référents des diocèses pour les questions de pédophilie pour un premier temps de formation, d'échange et d'écoute des expériences et des besoins. Nous travaillerons d'une part à partir de l'expérience des participants - dans leur travail d'écoute principalement - sur la situation des victimes, leurs souffrances, leurs droits mais aussi nous aborderons la question de la personnalité des auteurs d'abus sexuels. D'autre part, avec un certain nombre d'intervenants, nous réfléchirons plus largement autour de la question des abus sexuels dans l'Eglise et la société, à partir de différentes perspectives (sciences humaines, le droit civil et ecclésial, approche pastorale...). Cette rencontre se tiendra à la CEF et comportera des ateliers thématiques animés par des spécialistes.

Le 2 mai 2017 : est organisée une rencontre pour les formateurs des futurs prêtres travaillant dans les séminaires ou dans les instituts religieux. L'objectif est réfléchir aux propositions nécessaires à mettre en œuvre tout au long du parcours de formation des séminaristes, en posant bien sûr les problématiques liées à la pédophilie, mais en les insérant aussi dans le champ plus vaste des questions touchant l'affectivité, la sexualité, le choix du célibat et plus globalement l'équilibre des prêtres.

Le contenu et l'organisation de cette rencontre se font en lien le Conseil National des Grands Séminaires (CNGS) ainsi que la Commission Episcopale pour les Ministres Ordonnés et les Laïcs en Mission Ecclésiale (CEMOLEME).

Notons aussi qu'un certain nombre de sessions de formation sont déjà organisées dans plusieurs séminaires en France, à la demande d'ailleurs des responsables.

S.M. le site internet et la mise à jour du guide « Lutter contre la pédophilie »

Le site internet a été mis en ligne cet été, *luttercontrelapedophilie.catholique.fr*.

Cet outil est pensé pour le grand public, comme pour les acteurs pastoraux ou les familles et les victimes. Il présente la réflexion de notre Eglise sur la question de société

qu'est la pédophilie. C'est une source d'informations et de repères pratiques pour agir avec des jeunes et leur garantir un environnement sûr.

C'est aussi le moyen par lequel une victime peut facilement entrer en contact avec l'Evêque concerné par les faits incriminés.

Son contenu est celui de la brochure de 2010. Des mises à jour ont déjà été faites, d'autres sont encore à venir. Le tableau des lois de références et des contraintes légales est à jour.

Dans la suite de ce site, la troisième édition mise à jour du guide '*lutter contre la pédophilie, repères pour éducateurs*' est en cours d'élaboration et sera disponible d'ici à la fin de l'année civile afin d'être largement diffusée et utilisée par l'ensemble des acteurs pastoraux. Elle sera coéditée par Bayard/le Cerf/Mame.

LC Parmi les projets en cours, citons :

- La rédaction d'un bref document à l'adresse des évêques, redonnant les actions à mener et l'ensemble des règles de droit à appliquer lors d'une dénonciation d'abus sexuel. Ce travail se fera en lien avec les autres commissions concernées.

- Les diocèses français accueillent bon nombre de prêtres ou de religieux étrangers qui viennent apporter leur aide dans les paroisses. Il est bon de travailler la question de la probité des intéressés, en dialogue avec leurs évêques ou supérieurs majeurs. Ce travail se fera en lien avec le service de la Mission Universelle ainsi qu'avec les instances à l'échelle provinciale ou congréganiste. L'objectif est de préciser les éléments nécessaires pour connaître les antécédents de la personne en matière judiciaire et canonique.

- A moyen terme, il est envisagé de poursuivre l'organisation de sessions de prévention et de de formation pour les divers acteurs pastoraux – laïcs, prêtres, religieux – travaillant dans les domaines éducatifs, soit au niveau local soit au niveau national. Par ailleurs il sera bon d'envisager des parcours de formation sur une plus large durée, permettant d'avoir une approche pluridisciplinaire et plus complète sur la question des abus sexuels. On peut envisager peut-être ici une collaboration dans les universités catholiques ou en d'autres lieux de formation des acteurs pastoraux.

5. SM – Troisième mesure : la Commission nationale d'expertise indépendante

En avril dernier le conseil permanent décidait aussi la création d'une commission indépendante d'expertise. Elle a pour mission de conseiller les évêques dans l'évaluation des situations de prêtres ayant commis des actes répréhensibles. Les évêques la saisiront lorsqu'une telle structure n'existe pas localement.

Le conseil permanent a nommé Mr Christnacht président de cette instance d'expertise.

La commission est composée, de quatre médecins, d'une ancienne Défenseuse des enfants, et d'une parente d'élèves. Un expert de droit canonique est référent de la commission pour le droit canon, sans en faire partie.

La commission a été installée en septembre. Elle a été saisie de 9 dossiers et a commencé à rendre ses rapports aux évêques qui l'ont saisie. Au cours de son travail et de sa réflexion elle a affiné ses modalités de fonctionnement. Son expérience lui révèle le besoin de pouvoir rencontrer de façon systématique l'évêque qui lui confie un dossier. Par ailleurs elle vient d'élaborer un document qui fixe les éléments indispensables à transmettre à partir desquels les membres de la commission peuvent se déterminer pour formuler leur avis.

L'objectif est d'éviter les risques de récidives et d'assurer les meilleures conditions de sécurité des jeunes dans les structures d'église.

6. LC - Conclusion

Six mois après la décision des évêques de mettre en œuvre de nouvelles mesures, le travail dans la lutte contre la pédophilie s'amplifie et s'inscrit à la fois sur le terrain des diocèses avec la volonté des évêques de prendre des moyens concrets, sur place, pour l'écoute et l'accompagnement des victimes mais aussi pour la prévention, et bien sûr une meilleure connaissance des procédures judiciaires nécessaire en cas de signalement d'abus sexuels. A la fois, au niveau national avec le travail d'écoute des victimes – le site, l'adresse internet accessible à tous – mais l'ensemble des initiatives prises par la CPLP pour un travail progressif et de fond – « cellule permanente » - pour lutter contre ce fléau qu'est la pédophilie.

Nous sommes lucides que le champ de travail est vraiment large tant pour l'Eglise que pour la société dans la lutte contre les abus sexuels. Pour ne parler que de l'Eglise, il est clair qu'il nous faut encore aller plus loin dans la compréhension de ce qui se joue dramatiquement dans les abus sexuels et dans l'existence de ceux et celles qui en ont été victime. Il nous faut poursuivre une collaboration étroite avec la justice et continuer d'amplifier nos efforts de prévention et de formation.

Enfin, pour terminer, il est nécessaire de nous rappeler, à nous les évêques, la responsabilité que nous avons vis-à-vis des personnes fragiles et vulnérables – et en particulier les enfants et les jeunes - comme nous invite fermement le pape François dans son *motu proprio* « *Comme une mère aimante* » (juin 2016) :

« Comme une mère aimante l'Église aime tous ses enfants, mais elle s'occupe et soigne avec une affection toute particulière ceux qui sont les plus petits et sans défense : il s'agit d'un devoir que le Christ lui-même confie à toute la communauté chrétienne dans son ensemble. Consciente de cela, l'Église surveille de façon vigilante la protection des enfants et des adultes vulnérables.

Un tel devoir de protection et de soin incombe à l'Église tout entière, mais c'est en particulier à travers ses bergers que celui-ci doit être exercé. Par conséquent, les évêques diocésains, les éparques et ceux qui ont la responsabilité d'une Église, doivent appliquer une diligence toute particulière dans la protection de ceux qui sont les plus faibles parmi les personnes qui leur sont confiées. »
